

1931, ils avaient augmenté à 507,724, soit 4.89 p.c. du total. Le groupe le plus considérable de ceux-là est constitué par les gens nés aux Etats-Unis, bien que par groupes continentaux les Européens soient plus nombreux. Le premier a diminué de 374,022 en 1921 à 344,574 en 1931. Mais quant au total de la population née à l'étranger, il se trouve considérablement augmenté par l'influx d'immigrants européens. Le rapport de la population née aux Etats-Unis et naturalisée au total de la population née aux Etats-Unis a par contre augmenté de 63.63 en 1921 à 72.44 en 1931, alors que pour les Européens il a baissé de 57.88 à 49.13.

Section 9.—Langue parlée et langue maternelle.

Langues officielles.—Le recensement de 1931 a relevé 1,322,370 personnes parlant les deux langues officielles du Canada, 6,999,913 parlant l'anglais, 1,779,338 parlant le français et 275,165 incapables de parler l'anglais ou le français.

La population du Canada parlant l'une, les deux ou aucune des langues officielles du Canada, classifiée par origines raciales est indiquée dans un tableau à la page 127 de l'Annuaire de 1936.

Langue maternelle.—A la page 127 de l'Annuaire de 1936 on trouvera un tableau des langues maternelles de la population totale du Canada, par province.

Section 10.—Population rurale et urbaine.

Pour les fins de recensement, les populations des cités, villes et villages constitués en municipalités sont classifiées comme urbaines et celles des autres localités comme rurales. Ainsi, la différence entre les deux catégories est une distinction de status légal provincial et non pas de volume ou chiffre de population habitant un territoire défini. Comme les lois des diverses provinces diffèrent les unes des autres au point de vue de la population requise pour l'incorporation d'une localité en municipalité urbaine, la ligne entre ce qui constitue, d'une part, une population urbaine et, de l'autre, une population rurale n'est pas uniforme par tout le Dominion, en autant qu'il s'agit d'agglomérations comparables les unes aux autres. Dans la Saskatchewan, par exemple, il suffit qu'un district de 640 acres ou moins ait une population de 50 âmes pour avoir droit d'être incorporé en village, alors que dans l'Ontario un village ne peut être érigé comme tel à moins d'avoir une superficie de 500 acres habitées par 750 personnes.

Un tableau publié à la page 149 de l'Annuaire de 1934-35 donne la population rurale et urbaine, par sexe et province, et divise les centres urbains formés en corporation en deux groupes, savoir, de moins de 1,000 habitants, de 1,000 et plus, ce qui permet d'établir une comparaison plus étroite que celle du tableau 17. La population des centres urbains ayant moins d'un mille habitants accuse une diminution dans tout le Canada, mais accuse une augmentation dans les provinces de l'Île du Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et de la Colombie Britannique. Dans le tableau 17, sont données des statistiques indiquant la croissance de la population rurale et urbaine, respectivement, par province, depuis 1891. Jusqu'à un certain point, le tableau 18 mettra à quiconque étudie les statistiques sur la population d'établir, du moins pour le Canada en général, sa propre ligne de démarcation entre les populations rurale et urbaine.*

* Aux Etats-Unis, antérieurement à 1930, le Bureau du Recensement classifiait comme urbaine la population des endroits de 2,500 âmes ou plus, sauf quelques restrictions mineures, mais en 1930, la définition a été modifiée de manière à comprendre les townships et autres divisions politiques non incorporées en municipalités, dont la population est de 10,000 ou plus et a une densité de 1,000 âmes par mille carré. Comme résultat direct de ce changement la proportion de population urbaine s'est trouvée légèrement augmentée.